



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



RESTAURER, GERER, RENOUVELER LES PAYSAGES: L'ACTION DE LA MISSION VAL DE LOIRE

Myriam Laidet, Chargée de mission développement durable, Mission Val de Loire
Etats Généraux du Paysage, février 2007

C'est le 30 Novembre 2000, que le Val de Loire a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme paysage culturel vivant : « **paysage culturel exceptionnel, qui témoigne d'un développement harmonieux entre l'homme et son environnement sur deux mille ans d'histoire** ».

Le périmètre constitue un des territoires les plus vastes inscrits à ce jour. Il s'étend sur 280 km de long, 2 régions, 4 départements, 160 communes, et accueille 1,2 millions d'habitants. Plus qu'un aboutissement cette distinction doit être considérée comme le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du val de Loire.

L'**organisation** du dispositif de gestion et de valorisation mis en place comprend :

- . la **Conférence territoriale**, organe d'orientation, présidé par le Préfet de la Région Centre, coordinateur du Plan Loire Grandeur Nature, elle regroupe principalement les représentants élus des collectivités publiques du Val de Loire.
- . Le **Comité de Développement**, organe de proposition et de concertation, ouvert à tous les acteurs de l'économie, du tourisme, de l'environnement, du patrimoine et de la culture.
- . La **Mission Val de Loire**, organe opérationnel, situé à Tours, chargé de mettre en œuvre les programmes d'actions validées par la Conférence territoriale. Elle assure aussi la gestion du label.

L'action conduite par la **Mission Val de Loire** s'inscrit en partenariat avec les services de l'Etat et se réfère aux objectifs de la « Convention européenne des paysages ».

Elle s'articule en 4 points :

- . La connaissance des paysages et de leurs évolutions
- . La protection et la restauration des qualités paysagères remarquables
- . L'adaptation des espaces ligériens aux attentes contemporaines
- . La mobilisation des acteurs du territoire.

1- La connaissance des paysages et de leurs évolutions

Une mobilisation des réseaux professionnels, privés et publics, de gestion des paysages du site ainsi que des laboratoires universitaires ligériens permet progressivement de capitaliser la connaissance territoriale du site. Il est à souligner que cet effort de capitalisation s'organise, aussi, grâce aux rencontres interrégionales, biennales, organisées avec le réseau des agences d'urbanisme du Val de Loire (de Orléans à Nantes) et les services de l'Etat. Le premier atlas interrégional des territoires du Val de Loire et une synthèse des actions de la recherche ligérienne ont été présentés en Novembre 2005.



2- La protection et la restauration des qualités paysagères remarquables

Une charte d'excellence en matière de publicité extérieure, définie en concertation avec le Ministère de l'Ecologie et du développement durable, a été signée en février 2006 par les membres de la conférence territoriale ; Elle est expérimentée sur deux sites - pilotes (les entrées des agglomérations de Saumur et d'Orléans) en lien avec les collectivités concernées, les services de l'Etat et les professionnels de l'affichage.

La restauration d'espaces naturels, d'accès au fleuve et de perspectives du Val de Loire constitue le second volet de cette action. 9 chantiers-pilotes ont été réalisés sur le domaine public fluvial et 1 sur un site du Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre. Ces interventions impliquent des chantiers d'insertion préalablement formés aux techniques environnementales d'entretien des berges de Loire. Ce dispositif expérimental, créé en partenariat avec la Caisse d'épargne Centre Val de Loire et la région Centre est appelé à s'étendre à l'ensemble du site en 2007 et 2008.

3- L'adaptation des espaces ligériens aux attentes contemporaines

Une expertise définit actuellement le contenu d'un volet « gestion des paysages ligériens », destiné à être intégré dans les politiques territoriales des deux régions Centre et Pays de Loire. Cette expertise mobilise les deux régions, les deux directions régionales de l'environnement et le parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

En parallèle, une action spécifique s'est développée en matière de protection et gestion des espaces viticoles dont la superficie correspond à près de 19% du site Unesco. A l'initiative conjointe de la Mission Val de Loire et de l'Interprofession des vins du Val de Loire, une Charte internationale des paysages de vigne et de vin, " la Charte de Fontevraud" a été signée en 2003 : elle est le cadre de la mobilisation des syndicats viticoles, des collectivités et opérateurs culturels et touristiques du site ainsi que celle de la mise en réseau du Val de Loire avec les Vignobles européens du Patrimoine mondial (projet européen Vitour - fonds interreg IIIc) sur des objectifs communs de gestion raisonnée des paysages de vigne et d'offres innovantes en matière d'oenotourisme.

4- La mobilisation des acteurs du territoire.

La diffusion, en cours, auprès de l'ensemble des collectivités locales, associations et réseaux professionnels du référentiel « Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire » représente une première étape de diffusion.

A partir de la mise en commun des conclusions des études et expertises paysagères conduites sur le site (universités, services de l'Etat, opérateurs de l'aménagement, conservatoires, ...) la prochaine étape, 2007 - 2009, est de définir le cadre global de l'action publique territorialisée constituée par :

- des orientations stratégiques associant la pérennité des qualités patrimoniales et paysagères à la réalité économique et sociale du Val de Loire;
- des méthodes de travail innovantes permettant d'assurer dans la durée la cohérence des actions de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés;
- des actions de sensibilisation et d'information du grand public.

En conclusion,

Intervenir sur le paysage signifie faire appel à une vraie culture de projet fondée sur l'ingénierie de la connaissance, de la capitalisation d'expériences et de l'information des habitants.

L'objectif de l'action de la Mission Val de Loire est de maintenir un souci d'excellence et d'innovation dans toutes les décisions d'aménagement afin de qualifier ce cadre de vie et lui rendre cette singularité, reconnue comme valeur universelle par la Communauté internationale.